



# COMMUNICANTES



**Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon**  
—  
**Collégiale Saint-Just**

*Numéro 130 – Octobre 2020 – 1 euro*



Chers Fidèles,

Vous pardonnerez, j'espère, à un chapelain débutant de n'être guère prolix pour son premier édito.

Il est toujours périlleux d'avoir à faire de grandes déclarations lorsqu'on est le dernier arrivé dans un lieu ou une communauté.

Mais je ne veux pas manquer de vous remercier tous pour l'accueil que vous m'avez réservé, et pour la patience dont vous faites preuve envers votre pasteur, qui a souvent bien du mal à s'y retrouver entre tous les noms, les visages et les informations à « enregistrer ».

Il me faudra du temps pour prétendre « boxer dans la même catégorie » que Monsieur l'abbé Meissonnier, dont les précieux conseils me sont d'un grand secours... Merci à tous !

Laissons-nous guider par la tradition : le mois d'octobre est le mois du Rosaire, c'est donc tout naturellement vers Notre-Dame que nous fixerons notre regard ce mois-ci.

Nous le ferons en solennisant la fête de Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire le 4 octobre.



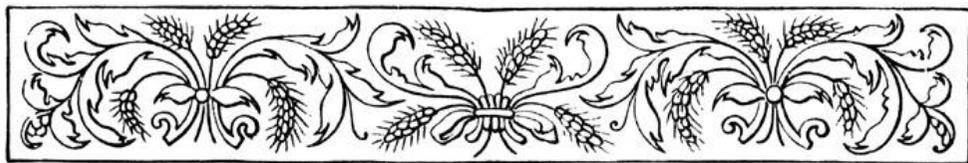
Nous le ferons également en préparant dès à présent le renouvellement de la consécration de notre communauté paroissiale et de nos familles au Cœur Immaculé de Marie (réalisée initialement le 13 octobre 2017, pour le centenaire de la dernière apparition de Fatima) : je vous propose à cette fin de vous unir en famille à la neuvaine préparatoire du 2 au 9 octobre (p. 35). Nous réciterons ensemble l'acte de consécration le dimanche 11 octobre, à l'issue de la messe de 10h00.

Nous adresserons enfin nos hommages à notre Mère du Ciel en prenant part au Rosaire vivant familial durant tout le mois d'octobre (tableau à l'entrée de la collégiale).

Daigne la Mère de Dieu et notre Mère porter notre humble prière devant son divin Fils et nous venir en aide.

Croyez à la prière fidèle et au dévouement de tous vos abbés !

Abbé Paul Giard, fssp  
Chapelain



## CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

### **Samedi 15 août :**

Les nominations annoncées par le Supérieur de District de France de la Fraternité entrent en vigueur.

Notre communauté voit donc partir l'abbé Meissonnier et arriver trois nouveaux prêtres en plus des abbés Rabany et Lion.

L'abbé Paul Giard arrive de Normandie après 12 années de ministère sagien, notamment au service de la jeunesse. Il prend la tête de notre communauté.

La communauté des prêtres est également enrichie par l'arrivée de l'abbé Jean-Cyrille Sow, qui arrive de Rome où il était curé de notre paroisse depuis 3 ans. Il a connu Lyon et beaucoup d'entre nous lorsqu'il était en charge de notre apostolat de Valence de 2010 à 2014 mais résidait à la Maison Padre Pio.

L'abbé Rondot arrive quant à lui de Nantes où il a été aumônier des Dominicaines du Saint-Esprit. Il restera provisoirement parmi nous, en attendant de rejoindre un ministère en cours d'année.

### **Dimanche 6 septembre :**

Ce dimanche, solennité de saint Just, marque l'au revoir d'une communauté à son ancien pasteur. L'abbé Meissonnier, qui après douze ans de ministère lyonnais, part pour la Ville Éternelle, célèbre en effet la Grand'Messe de 10h en rit lyonnais dans sa forme solennelle. Il adresse un dernier mot à tous ceux qui sont venus très nombreux et de partout en France pour le remercier et le saluer. L'abbé de Giacconi, ancien vice-chapelain de la Fraternité à Lyon, donne l'homélie. A la fin de la messe, la chorale se dépasse quand elle tonne les 70 « Alleluia » de l'oratorio du *Messie* d'Haendel en action de grâce pour ces années de refondation d'une communauté. Le curé de Saint-Irénée nous fait l'honneur de sa présence. Les abbés Giard, Sow et Rondot, nouvellement arrivés, assistent à la Messe dont le service réunit tous les anciens et actuels enfants de chœur de Sant-Just, les stalles de la Collégiale sont pleines, le nombre d'enfants de chœur dépasse la soixantaine.

Après la Messe, la communauté se retrouve dans les jardins de la Maison Padre Pio pour un barbecue paroissial, l'occasion de saluer l'abbé Meissonnier en particulier, et de lui remettre différents cadeaux dont une magnifique sanguine représentant la Collégiale exécutée avec talent par Madame de Maynadier.

Cette journée est l'occasion d'accueillir chaleureusement notre nouveau pasteur, l'abbé Giard, ainsi que les abbés Sow et Rondot.

Le chant des Vêpres, désormais chantées chaque dimanche à la Collégiale, vient conclure cette journée mémorable.

### **Samedi 12 septembre :**

Une partie de la communauté participe au rallye Saint-Just, une occasion de s'affronter entre équipes, pour mieux se souder le soir. C'est l'occasion de découvrir le Nord du Dauphiné, riche en histoire. C'est une journée réussie, pour les grands et les petits, grâce à une excellente organisation qui met la barre haute aux successeurs.

### **Samedi 19 et dimanche 20 septembre :**

Notre Collégiale est ouverte dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Une équipe issue de l'association *Collégiale Saint-Just Mémoire et Patrimoine* ainsi que de la paroisse anime et encadre ces deux journées. Le succès est mis à mal par une météo décourageante pour beaucoup. Mais c'est l'occasion d'évangéliser et d'exposer aussi des objets du trésor de la Collégiale, notamment le superbe ostensor du grand orfèvre Charles Wagner (1799-1841), créé pour Saint-Just au XIX<sup>ème</sup> siècle. Il mesure plus d'1m30 et est un véritable chef d'œuvre d'orfèvrerie religieuse, unique en son genre.

### **Samedi 26 septembre :**

Les scouts Saint-Louis se retrouvent avec joie à Irigny pour leur rentrée. L'occasion d'évoquer les camps bien réussis de tous, de remercier avec gratitude les partants, d'accueillir chaleureusement les nouveaux, et d'assister aux montées d'unité. De nouveaux chefs sont investis pour cette année, que tous espèrent moins chahutée que la dernière.

## SOLENNITE DU SAINT ROSAIRE

Le 7 octobre 1571, lors de la bataille de Lépante contre les Turcs, toute la chrétienté avait répondu présent à l'appel du pape saint Pie V, pour obtenir de Marie, la victoire lors ce combat décisif pour la protection de l'Occident chrétien. Et que demanda le Saint Père à tous ses fidèles ? Ni plus ni moins que la récitation publique du rosaire.

Le soir de la bataille, le pape saint Pie V alla brusquement de son bureau à la fenêtre, où il semblait contempler un spectacle. Puis il se retourna et dit aux prélats qui l'entouraient :

« *Allons rendre grâce à Dieu : notre armée est victorieuse* ». C'était le 7 octobre, un peu avant 5 heures du soir, à l'heure où don Juan d'Autriche, victorieux, s'agenouillait sur le pont de son navire pour remercier Dieu de sa protection.

La nouvelle de la victoire ne devait parvenir à Rome que 19 jours plus tard, confirmant ainsi la révélation faite au souverain pontife.

En commémoration de la bataille de Lépante, saint Pie V ajouta aux Litanies de la très Sainte Vierge, cette invocation : « *Secours des chrétiens, priez pour nous* » ; et il ordonna l'institution de la fête de Notre-Dame des Victoires que Grégoire XIII fera ensuite célébrer, sous le nom de fête du Rosaire, chaque premier dimanche d'octobre dans toutes les églises.

Plus tard, le pape Léon XIII ajoutera aux litanies, « *Reine du très saint Rosaire, priez pour nous.* »

N'est-il pas admirable, de voir la dévotion de nos souverains pontifes envers le rosaire, que nous solennisons le premier dimanche d'octobre ? Oui, il est remarquable de constater que cette prière, inventée et offerte par Notre-Dame



Regina · sacratissimi · Rosarii ·

elle-même, a fait ses preuves, si nous avons besoin d'en avoir et doit être pour nous un réconfort.

Pourquoi ? Parce que cette prière du chapelet qui a été considérée par certains comme une prière superstitieuse, enfantine et donc désuète, est en réalité, après le Pater, la prière la plus théologique de notre religion, la prière la plus céleste, puisqu'elle vient en grande partie, de la bouche de l'ange Gabriel, envoyé lui-même par Dieu.

Voilà pourquoi, depuis des siècles, la chrétienté égraine, sans cesse et sans se lasser, cette chaîne de « Je vous salue Marie », chaîne qui nous raccroche au Ciel. Mais peut-être tout cela ne nous suffit-il pas pour nous faire comprendre l'importance de la récitation du chapelet quotidien.

Alors, comme une bonne mère, Notre-Dame est descendue du Ciel, il y a un siècle, à Fatima. Et quel est le message qu'elle va répéter lors de chacune de ses six apparitions ? « *Mes enfants, priez le chapelet tous les jours.* »

Est-il besoin de commenter cette demande qui ne peut pas être plus claire ? Oui, Notre-Dame, comme une bonne mère qui aime ses enfants, est impérative : « *priez le chapelet tous les jours.* »

Alors pour quelle raison tant et tant de catholiques laissent-ils tomber leur chapelet quotidien, sans peut-être l'avoir même jamais commencé ! Pourquoi le monde ne prend-t-il pas au sérieux le rappel fait par Marie, que ce soit à Fatima, mais aussi à Lourdes et lors de nombreuses autres apparitions.

En ce mois d'octobre, mois du Rosaire, et bien sûr, à l'approche du renouvellement de la consécration de notre communauté au Cœur Immaculé, il nous faut reprendre notre chapelet en main pour ne plus le lâcher.

Cette prière, si simple soit-elle, doit être notre arme préférée contre les tentations du monde et du démon, ainsi que pour notre combat spirituel.

Mais certains pourraient nous dire qu'ils ont l'impression de toujours répéter la même chose. Eh bien, ce n'est pas qu'une impression, car oui, nous répétons les mêmes paroles, des dizaines de fois.

Et là se trouve justement toute l'efficacité de cette prière. Car qu'est-ce que signifie le mot « rosaire », sinon une couronne de roses que nous tressons à notre Mère ? Or, avez-vous déjà vu une couronne tressée avec une seule fleur ?

Ou, quel est l'enfant qui se contenterait de ne dire qu'une seule fois « merci » à sa maman pensant que cela suffit amplement. Quand on aime, on ne compte pas ; et il faut savoir exprimer notre amour maintes et maintes fois.

D'autres pourraient se dire qu'il est trop difficile de toujours penser aux paroles que nous récitons, surtout au bout du cinquantième « *Je vous salue Marie* ». Mais, en fait, il s'agit plus d'aimer que de penser, il s'agit plus de méditer sur les mystères de la vie de Notre-Dame et de son Fils que de s'arrêter sur chacun des mots que nous prononçons. En d'autres termes, comme nous l'enseigne saint Jean-Paul II, « *il faut contempler, avec Marie, le visage du Christ.* »

Enfin, pour rester fidèle à notre chapelet, demandons à Dieu d'augmenter notre foi dans l'efficacité du rosaire. La même foi que nos ancêtres qui ont su protéger leur famille, leur pays et l'Eglise, peut-être par les armes, mais surtout et plus encore en faisant monter vers le Ciel ces milliers d'Ave Maria, constituant ainsi un rempart contre les ennemis de la foi.

Alors, continuons ou reprenons notre chapelet, en famille, en ménage, en communauté, dans la rue ou en voiture ; partout, nous pouvons redire notre amour pour notre mère du Ciel. Répondons présent à l'appel de celle qui s'est présentée à nous comme Notre-Dame du très saint Rosaire. Et souvenons-nous de ces paroles consolantes du grand pape saint Pie X : « *Si vous voulez que la paix règne dans vos familles et dans votre patrie, récitez tous les jours le chapelet avec les vôtres. Le Rosaire est le parfait résumé de l'évangile et il donne la paix à tous ceux qui le récitent.* »

Abbé Côme Rabany, fssp

# À TRAVERS LES ANCIENS REGISTRES PAROISSIAUX DE LA COLLEGIALE SAINT-JUST

Si l'histoire de l'église Saint-Just est bien connue grâce notamment aux travaux remarquablement documentés de Simone Wyss et Bernard Bourrust, si les archives se rapportant au chapitre de Saint-Just sont particulièrement abondantes, l'étude de la paroisse elle-même et de ses habitants mérite tout autant que l'on s'y intéresse. Or les documents anciens, sans être exhaustifs, ne manquent pas.

Il est possible en effet d'accéder aux anciens registres paroissiaux conservés par les archives municipales de Lyon, consultables sur place, mais aussi via le site internet <http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ac69v2/genealogie.php>.

Pour l'ancienne paroisse Saint-Just, ce sont 23 registres qui sont conservés sous les cotes 1GG483 à 1GG505 pour la période 1566-1792. 1566, soit l'ouverture de la nouvelle église Saint-Just après la destruction de l'ancienne du fait des guerres de religion ; 1792, soit la laïcisation de l'état civil du fait de la Révolution.

Les actes de baptême, disponibles depuis 1566, offrent la série la plus longue. Les actes de mariage, de loin les plus riches de renseignements, et ceux de sépulture ne sont conservés que depuis 1658-1659. En fait il faut aussi tenir compte des lacunes, nombreuses au XVI<sup>e</sup> siècle et encore au XVII<sup>e</sup>. De sorte que si l'on veut étudier conjointement les trois sortes de documents, il faut se restreindre à la période 1677-1792. C'est quand même plus d'un siècle qui se révèle ainsi, à travers une masse de 14500 actes environ, dont 56% d'actes de baptême, 14% d'actes de mariage et 30% d'actes de sépulture. Une première approche, très sommaire, en l'attente d'une étude plus fine, permet de remarquer qu'il faut compter 4 naissances pour 1 mariage et un peu moins de 2 naissances pour 1 décès. Par ailleurs, si la paroisse Saint-Just n'atteint pas le niveau de la populeuse paroisse Saint-Georges, le nombre d'actes qu'elle produit révèle sa prééminence sur les deux autres paroisses des hauteurs du

sud-ouest lyonnais sous l'Ancien Régime : Saint-Irénée et Saint-Thomas de Fourvière.

On relève en outre des remises, c'est-à-dire des attestations établies par le curé de Saint-Just au profit d'un paroissien qui va se marier dans une autre paroisse, et quelques actes de reconnaissance par leurs parents, au moment de leur mariage, d'enfants initialement déclarés nés de père inconnu, dont, le 5 avril 1754 et en même temps, trois enfants baptisés lors des années précédentes.

Quelques cas particuliers surgissent au détour des actes de mariage. Le 27 mai 1758, le mariage de Jean Bodoy et de Françoise Benoit est réhabilité, car, le mariage ayant été célébré une première fois le 7 février, ils ont découvert « depuis lors qu'ils étaient parents du troisième au quatrième degré de consanguinité » ; il leur a donc fallu demander et obtenir une dispense de la part de l'archevêque pour que le mariage soit célébré de nouveau, et de manière valide. La rédaction d'un acte de mariage daté du 13 octobre 1765, interrompue et rayée, porte en marge « *Ce mariage n'a pas eu lieu* ». Le 15 novembre 1784, est inscrit, dans les registres de Saint-Just et à la demande des intéressés, le mariage célébré le 8 dans la paroisse Saint-Léger de Chambéry entre Pierre Antoine Lamouillé, dit de La Molliere, et Étienne Louise Daoustenc, le marié né à Belley, la mariée née à Lyon dans la paroisse Sainte-Croix, mais tous deux habitants de la paroisse Saint-Just. Le 18 septembre 1787, Côme Mecatty, notaire royal et procureur fiscal à Soucieu-en-Jarrest, épouse Jeanne Hodieu, demeurant chez les Ursulines, paroisse Saint-Just, fille d'un lieutenant honoraire en l'élection de Lyon qui, lui, réside dans la paroisse Sainte-Croix. L'acte est particulièrement long (plus de deux pages), car il fait état des trois sommations respectueuses que la mariée, pourtant majeure (elle a 29 ans et la majorité matrimoniale est alors à 25 ans), a fait adresser à son père pour pouvoir se marier, ainsi que de la dispense de deux bans et de lieu accordée par l'archevêque (le mariage en effet a eu lieu dans l'église des Trinitaires qui, située au bas du Gourguillon, et certainement plus discrète que les églises paroissiales, présentait l'avantage de se trouver entre Sainte-Croix et Saint-Just).

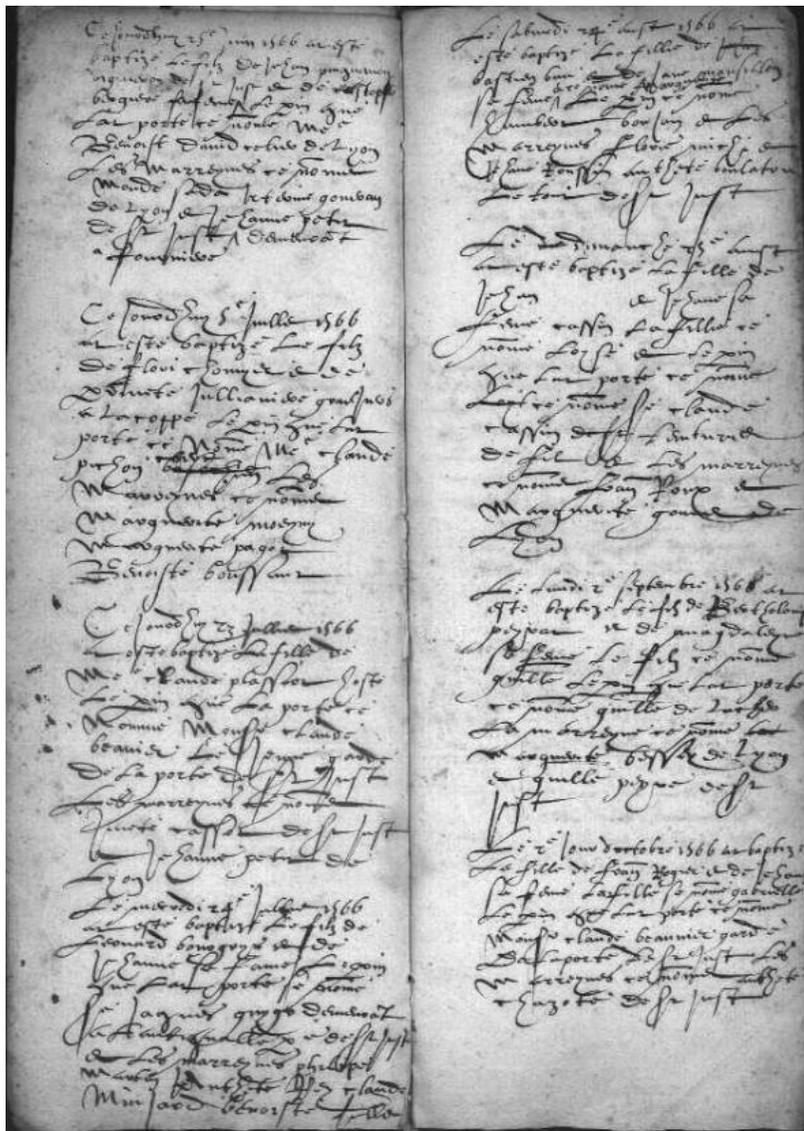
On trouve également deux actes d'abjuration, l'un du 11 avril 1719 concernant Gaspard Georges Schweinhage, originaire de la principauté de Brunswick en

Allemagne, qui *haeresim luterianam omniaque ejus dogmata a christiane fide aliena abjecit et abjuravit* (« a rejeté et abjuré l'hérésie luthérienne et tous ses dogmes étrangers à la foi chrétienne »), l'autre le 12 juin 1722 concernant Jean Baptiste Pierre Dutruï, originaire du canton de Berne en Suisse, « qui a fait ledit jour publiquement abjuration de sa secte calvinienne ». À remarquer que, dans les deux cas, la cérémonie, que l'on devine particulièrement solennelle, s'est faite en présence, non seulement du curé Giraudet, mais aussi du principal dignitaire du chapitre, à savoir l'abbé Léonard Lacroix, grand obéancier de Saint-Just et vicaire général de l'archevêque de Lyon.

Les registres qui renferment les actes diffèrent par le format, la taille et l'organisation. Les tout premiers registres de baptême ont une forme allongée, mais, à partir des années 1630, on passe à un format rectangulaire plus ramassé et plus proche des formats modernes. En fait les reliures effectuées après coup associent des cahiers tenus au jour le jour où les rédacteurs ont d'abord séparé dans des registres distincts les trois sortes d'actes, puis, nettement à partir des années 1690, les ont réunies dans des registres communs. Les cahiers sont remplis tant qu'il y a de la place et c'est seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'ils sont établis sur un rythme plus nettement annuel, avec quelques exceptions cependant. Il est vrai que, l'administration royale se faisant plus rigoureuse, les actes ne sont pas seulement des actes de catholicité, mais aussi des actes d'état civil qui prennent une forme de plus en plus administrative, alors que les actes les plus anciens ont une inspiration nettement religieuse. Ainsi le curé Decusmes ouvre-t-il le registre des baptêmes des années 1631-1632 par cette citation pas tout à fait complète tirée du livre d'Ézéchiel, 36,25 : *Et effundam super vos aquam mundam et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris : Et dabo vobis spiritum novum* (« Je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifié ; je vous purifierai de toutes vos souillures. Et je vous donnerai un esprit nouveau »). Le curé de Chastelluz conclut l'année 1651 par la formule *Omnia ad majorem Dei gloriam* (« Tout pour une plus grande gloire de Dieu »).

A partir de 1737, la tenue en double des actes, déjà pratiquée dans les décennies précédentes, est généralisée, un exemplaire restant dans les archives paroissiales, l'autre étant déposé au greffe du tribunal royal. La nature des actes et le nom des personnes concernées sont de plus en plus présents dans les

marges. Des tables annuelles apparaissent et se généralisent, le curé Gandin, dans les années 1770-1780, n'hésitant pas à remonter plus d'un siècle en arrière, des numéros d'ordre sont affectés aux actes et facilitent ainsi les repérages. On voit même, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mentionnés en marge des actes de mariage la date du contrat et le nom du notaire par devant lequel celui-ci a été passé.



Baptêmes de juin-octobre 1566 (AML IGG483)



Si l'on compare les actes de Saint-Just à ceux d'autres paroisses, notamment rurales, on ne peut qu'observer qu'ils sont généralement bien tenus. Mais ceci n'exclut pas la diversité des écritures, pas toujours faciles à déchiffrer, tantôt serrées, tantôt prenant plus de place, tantôt parfaitement lisibles, tantôt au contraire difficiles à reconnaître d'emblée. L'encre est parfois pâle. L'orthographe n'est pas toujours respectée. On relève par exemple que l'un des rédacteurs des années 1720-1730 écrit systématiquement, non pas *baptisé*, mais *babtisé*. Mais peut-être s'agissait-il d'un défaut de prononciation. On constate parfois des erreurs dans l'accord en genre des adjectifs. En 1634-1635, quelques actes s'interrompent brutalement. S'agit-il d'erreurs, ou bien est-ce que les actes n'étant pas forcément rédigés sur le moment (on peut se poser la question quand on remarque que de nombreux actes ne comportent que la signature du prêtre, les autres parties étant illettrées), la mémoire a pu faire défaut au rédacteur ? On constate parfois des erreurs, voire des oublis, sur les dates ou dans l'ordonnancement des phrases, erreurs qui peuvent s'expliquer entre autres par l'inattention ou la lassitude lorsque les actes se multiplient au cours d'une même journée ou d'une même période. Plus rare est l'erreur sur les âges, due à l'inattention : ainsi, à la date du 28 juillet 1752, trouve-t-on l'acte de sépulture d'une femme « âgée de sept ans », mais mariée à un vigneron ; le vicaire qui a rédigé l'acte a tout simplement oublié un chiffre. Quant à la forme des prénoms, elle s'écarte parfois assez nettement de celle à laquelle nous sommes habitués, par exemple Magdelene pour Madeleine. Plus surprenante encore, le 26 octobre 1752, cette manière d'écrire à la fin d'un acte de sépulture : « *par nous viquaire sousigne dans le simitiere de la dite paroisse en presence du dix pere qui a declare ne scavoir signer de ce anquis (sic)* ». La signature bien formée contraste toutefois avec l'écriture maladroite de l'acte. Le signataire des actes n'est d'ailleurs pas forcément en effet le rédacteur.

Une attention particulière doit être portée au curé Joseph Sébastien Gandin, qui, dans les années 1770-1789, enjolive les actes par une présentation particulièrement soignée et une écriture remarquablement ornée. C'est lui aussi qui systématise l'usage des tables et assortit les cahiers de notations concernant d'autres aspects de la vie paroissiale, comme les cérémonies de première communion ou de confirmation, la rentrée des catéchismes et la distribution

des prix ou les assemblées de paroisse, notamment celle de 1787 au sujet de la condition des ouvriers en soie rendue plus difficile par la crise économique. Il y a là des éléments particulièrement utiles pour une meilleure connaissance des réalités locales et l'on voit aussi que les registres paroissiaux peuvent se détacher d'une logique purement administrative.



Cérémonie de la confirmation en 1776 (AML 1GG502)

Le curé Gandin ne se contente pas de dresser des tables, il ajoute systématiquement des remarques tirées de sa lecture récapitulative des registres antérieurs à son arrivée et portant sur les limites de la paroisse. On peut supposer en effet que, dans les espaces ruraux situés au-delà des murailles

de la ville, et parfois loin de l'église, il n'était pas toujours facile de déterminer ce qui relevait très exactement de la paroisse Saint-Just d'une part, des paroisses voisines, Saint-Irénée, Saint-Thomas de Fourvière, et même Saint-Pierre-ès-Liens de Vaise d'autre part.

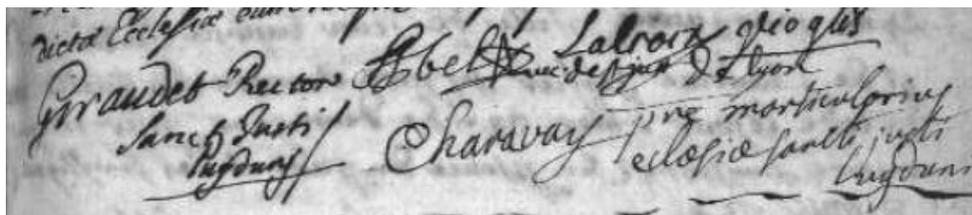
*Nota Que La maison située à Fontaines, appartenante aux R. R. P. P. trinitaires, & le devant à M. Artaud, nommée Les trois, dépend de la Paroisse de St Just, la preuve en est au folio huit verso du Registre Nuptial dans l'acte mortuaire dudit Sr Laurent Artaud, qui y décéda le 4 mai 1703 & fut inhumé le lendemain dans l'église de St Just. C'est sur cette maison jurent hypothécaire la pension annuelle de 22 sols de son due à la Confrérie des trente trois.*

*Nota Encore Que la maison située à Champroux, appartenante à M. Mauduel, & le devant à M. Roray est aussi dépendante de Saint Just, la preuve en est au folio quinze verso du Registre Nuptial, dans l'acte de célébration du mariage de Claude Sommetoy qui y demuroit & qui fut annoncé son mariage avec Devinte Jeannoy, dans l'église de St Just, ou il eut la Bénédiction Nuptiale le 27<sup>e</sup> jour 1703.*

*Le Curé  
F. Artaud*

Remarques sur les limites de la paroisse pour 1703 (AML 1GG496)

Il faut aussi tenir compte de la double nature de l'église Saint-Just, à la fois paroissiale et collégiale. Ainsi le chapitre apparaît-il en propre, notamment à l'occasion de l'inhumation de tel ou tel de ses membres. On voit ainsi par exemple les trois membres de la famille Lacroix, devenue Lacroix-Laval, qui se sont transmis d'oncle à neveu la charge de grand obéancier : Léonard de 1716 à 1734, Antoine de 1734 à 1781 et Antoine Barthélemy de 1781 à 1790, le chapitre étant alors dissous. Actes tenus par les curés ou les vicaires se mêlent ainsi aux actes se rapportant directement au chapitre.

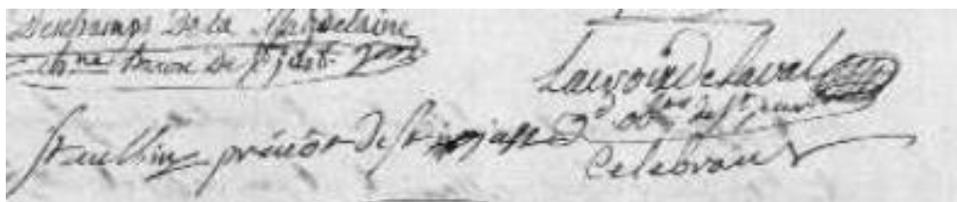


Signature de Léonard Lacroix en 1719 au milieu de celles du clergé de la paroisse (AML 1GG498)



Signature d'Antoine Lacroix au bas de l'acte de sépulture de son oncle en 1734 (AML 499)

Antoine Lacroix, ayant transmis sa charge à son neveu, est mort à Paris en 1781 et, conformément à son testament de 1772, c'est son neveu qui lui succède.



En 1789, l'une des dernières signatures d'Antoine Barthélemy de Lacroix-Laval en tant que grand obéancier (AML 505)

au 20. est parvenue  
 à la date Decette du 27

Ce Jour d'aujourd'hui mardi vingt Sept  
 novembre mil sept cent quatre vingt deux, à Lyon, premier de la  
 République par l'avis Du Comité Général De la Commune De  
 Lyon, tenu au hôtel Municipal des Eclairés par le Citoyen D;  
 Secret Saisant les fonctions de maire;  
 Anand tison, Lauge, Nicard, Picard, Breton, Gleyer, Rouxlet et le  
 fraya Officiers municipaux;  
 M. Rivière-Chol, procureur des fonctions de procureur de la Commune  
 Saillier, Dillimier, Buisson, Dubois, Berthier, Guillot, Prudot,  
 Sautary, Darbony & Gagnieu, Notables;  
 Lacroix-Laval  
 La prière obéissance  
 de St Just.

Sur la demande Du citoyen Lacroix Laval,  
 faite en obéissance de l'art. 1. de la loi du 20. de la République, le  
 Comité en De l'avis Du dit Comité, qu'il lui a l'honneur de délibérer sur cette demande  
 fait &c.

Antoine Barthélemy de Lacroix-Laval et les autorités révolutionnaires  
(AML 1295WP5)

Antoine Barthélemy de Lacroix-Laval est mort à Lyon en 1824. Une plaque commémorative a été apposée dans l'église à l'entrée de la chapelle de saint-Just.

318 La vingt Sept Lacroix Laval mil huit cent vingt quatre, par devant nous Maire de  
 Lyon ont comparu Messieurs Antoine Jean Lacroix de Laval, propriétaire  
 Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, résidant au n° 10 de la Charité n° 2  
 et Charles Henry de Montiviers, Propriétaire même Maison, lesquels ont  
 déclaré que Monsieur Antoine Barthélemy Lacroix de Laval, âgé  
 de septante huit ans, natif de Lyon, prêtre, ancien obéissant de l'église  
 de St Just, et ancien lycéen de ce Lycée, demeurant place de Louis le Grand  
 n° 19, est décédé le matin à sept heures, lecture faite du présent acte de  
 décès, et qu'ils l'ont signé avec nous.

Ch. de Montiviers Lacroix de Laval P. J. Dieu

Acte de décès d'Antoine Barthélemy de Lacroix-Laval (AML 2E222)

L'histoire n'est d'ailleurs pas exempte de contretemps (en 1746, « on a été obligé de faire les fonctions curiales et même l'office canonial dans l'église des dames religieuses de Sainte-Ursule de Saint-Just de Lyon à cause des réparations qu'on a fait à [sic] l'église collégiale et paroissiale ») ni d'incidents, comme en témoignent ces deux mentions relevées dans le registre 1GG496, où l'on voit que l'on doit recourir à des témoins, pour prouver, en l'absence des actes correspondants qui ont disparu, que des personnes ont bien été baptisées. On peut penser, dès lors que ces actes de notoriété sont établis longtemps après les faits, qu'ils étaient nécessaires à des ayant-droits dans quelque affaire de succession.

Sont Comparus ce Jourdhuy trentieme. Novembre. mil six  
 cents quatre vingt six. pardevant Nous Sieur Joseph  
 Giraudet Jure de St Just, en off. Louis Courbon.  
 Jeanne duc de St Just, Jean Labarge et Jean Baptiste  
 Cabot tous les deux prestres et perpetuels dans l'ad. l'eglise  
 de St Just. qui ont affirmés qu'honneste Jeanne Courquet est fille  
 de Mr. Louis Courquet marchand Chandelier et de  
 Mrs. Marie de la Croix sa femme, quelle a  
 esté baptisée dans l'eglise dudit St Just, par Mr. Claude  
 Carton commis aux fonctions curiales pendant l'absence  
 de Mr. et M. de la Croix de l'ad. l'eglise. le d. Mr. Cabot  
 ayant assisté à son baptême en qualité de Marguillier  
 de l'eglise dudit St Just dans les années de tout les centz soixante  
 sept et soixante huit qui sont celles qu'on ne trouve pas  
 dans les Registres, lesquels dans ces d. années ont été  
 écarts par le d. Mr. Carton. le d. Mr. Cabot ayens  
 de plus déclaré que le parrain de lad. Jeanne Courquet  
 est Mr. Jean Courquet Jure de Greyhan  
 de la Vallée, et M. de la Croix Jure de Greyhan  
 de la Vallée. greffier dudit St Just, tous lesquels  
 témoins ont signé audit acte pour luy.

Courton B. Labarge J. Cabot  
 M. de la Croix J. Courquet J.

Baptême de 1667 ou 1668 attesté en 1697 (AML 1GG496)

Ce vingt Neuvieme Janvier mil sept cents sont  
 comparus dans le Presbitaire de nous soussigné Curé  
 des St Just messieurs Jean Chanal prestre, sou maître  
 et perpetuel dans l'Eglise, et Chapitre dud. St Just, Antoine  
 Cabellain prestre perpetuel dans la d. Eglise, Jean Baptiste  
 Cabot aussi prestre, et perpetuel dud. St Just, en presen-  
 tants assure et affirmé dans la Verité que S. Pierre  
 françois sevrain fils legitime de Benoist sevrain  
 maître Cordonnier et de Anthoine Chady ses Père et Mere  
 a été baptisé dans l'Eglise Collegiale et parroissiale  
 dud. St Just de lion, en l'année mil six cents soixante  
 huit par m. Tournier vicairé pour lors des St Just qui  
 y a vicairie dans les années a commencer au mois  
 d'Aoust mil six cents soixante sept et soixante huit  
 inclusivement, auquel mon Predecesseur messire  
 Alphonse étant en proced. au sujet de la cure dud. St Just  
 le d. Tournier venant a sortir a son arrivée de la  
 dite Cure, emporta le Registre des dites deux années et  
 lequel apres bien de recherches et perquisi. s'ion souve-  
 nant pour decouvrir, le present acte mis dans le Registre  
 des St Just et signé par les susnommes et par nous  
 Curé soussigné, et tous Beneficiers.

*Lyonnaise*  
 Chanal. Carthy  
 Cabot  
 Cabellain  
 Curé des St Just  
 de Lyon

Baptême de 1668 attesté en 1700 (AML 1GG496)

Le curé Gandin a eu pour successeurs Jean Baptiste Laget, puis David Bottin, qui s'est acquis une notoriété particulière en étant le premier curé lyonnais à prêter le serment de fidélité à la constitution civile du clergé. Il est d'ailleurs le dernier signataire des registres paroissiaux, puisqu'à compter du 30 octobre 1792 les pages restantes pour l'année contiennent désormais des actes d'état civil au sens actuel (naissances, mariages, décès). Bottin s'affiche comme un ardent révolutionnaire, renonce à l'état ecclésiastique et se marie. L'état civil laïc, dans lequel on ne s'interdira pas de faire une incursion, contient d'ailleurs son acte de mariage à la date du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). On remarque que l'intéressé, demeurant rue des Farges, habite toujours le quartier et que l'un

des témoins n'est autre qu'Antoine Marie Bertrand, second de Chalier et maire de Lyon en mars 1793, emprisonné pendant le siège et redevenu maire d'octobre 1793 à août 1794. Impliqué dans la conspiration des Égoux, Bertrand est condamné à mort et exécuté à Paris le 9 octobre 1796<sup>1</sup>.

*Bottin curé de Saint-Just (AML 1GG505)*

*Du Jeudi Sept Octobre  
mil sept cent quatrevingt Dix, En  
l'hôtel Commun de la ville de Lyon,  
y Gauc;*

*M. Palerne Jary, & Moaise;*

*M. M. Moaisonneuve, Nolhac, Dupont, Felissant, Fulebiron,  
Candy, Fauberet, Jackson, Brunet, Gouderet, Courbon, Gramier,  
Charmetton, Serwan, Bertelot, & Candrilliat, Officiers Municipaux,  
N. N. rot, substitut du Procureur de la Commune.*

*Mesdits sieurs Délibérant sur la  
requisition faite par M. Le substitut du Procureur de la  
Commune dans la séance du 4 de ce mois; Délibérant en  
même tems sur la Requête présentée par M. David Bottin  
Curé de la paroisse de St. Just par laquelle il demande que  
la Municipalité veuille bien se rendre assisté de son secrétaire  
Greffier, Dimanche prochain 10. de ce mois dans l'église  
Paroissiale de St. Just pour y être présent au serment qu'il  
desire prêter en exécution et à la forme des articles des  
Décrets de laAssemblée Nationale concernant les  
Constitution Civile du Clergé & la fixation de son traitement.*

*prédication  
de serment  
du curé de  
St. Just.*

*Prestation de serment de David Bottin (AML WP2)*

<sup>1</sup> Benoit (B.) et Saussac (R.) : *Lyon, la Révolution, le Consulat et l'Empire*, Lyon, Ed. Lyonnaises d'art et d'histoire, 2017, p. 118-120



*Bottin à son mariage (AML 2E12)*

Le 24 décembre 1794 naît à Lyon de ce mariage une fille, Benoîte. A-t-elle survécu et qu'est devenu ensuite David Bottin ? Il est à supposer qu'il a quitté Lyon au temps de la réaction thermidorienne et de la chasse aux *mathevons*. En cherchant bien, et en s'éloignant dans le temps et dans l'espace, on finit par trouver, aux archives départementales de la Marne, pour la commune d'Anglure à la date du 11 octobre 1824, l'acte de décès de « *Monsieur David Bottin, curé de cette paroisse, âgé de soixante-treize ans, natif de Saint-Sauveur-le-Vicomte [Manche], fils des défunts Pierre Joseph Bottin et de Marguerite Le Maitre* ». Il ne peut y avoir de doute, car tout concorde : âge, lieu de naissance, ascendance. David Bottin a donc été réintégré dans l'état ecclésiastique. Mais quand, où et à quelles conditions ? Et qu'est-il advenu entretemps de Marie Joséphe Geneviève Neuhaus, avec laquelle il s'était marié ? Elle est probablement morte à Paris avant le mariage de sa fille. En effet, il existe, dans ce même Anglure, à la date du 10 mars 1837, l'acte de décès de Marie Jeanne Bottin, deuxième fille des précédents et épouse depuis 1833 de Jean Baptiste Saunier : celle-ci est née à Paris le 14 juin 1796 et baptisée le 28 août 1808.

Pierre Pueyo

*Les périodes révolutionnaire et napoléonienne appellent probablement une étude ultérieure plus spécifique.*

# ORDO LITURGIQUE

## OCTOBRE 2020 – MOIS DU ROSAIRE



### **Dimanche 4 octobre**

**Solennité de Notre-Dame du Saint Rosaire, 2<sup>ème</sup> classe, Blanc**

Lundi 5 octobre : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Mardi 6 octobre : Saint Bruno Confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mercredi 7 octobre : Notre-Dame du Saint Rosaire, 2<sup>ème</sup> classe, Blanc

Jeudi 8 octobre : Saint Ethère, évêque de Lyon, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Vendredi 9 octobre : Saints Denis, évêque et martyr, Rustique et Eleuthère, martyrs, 3<sup>ème</sup> classe, Rouge

Samedi 10 octobre : Saint François de Borgia Confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

### **Dimanche 11 octobre**

**19<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte, 2<sup>ème</sup> classe, Vert**

Lundi 12 octobre : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Mardi 13 octobre : Saint Édouard Roi et confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mercredi 14 octobre : Saint Calixte 1er Pape et martyr, 3<sup>ème</sup> classe, Rouge

Jeudi 15 octobre : Sainte Thérèse Vierge, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Vendredi 16 octobre : Saint Antioche, évêque de Lyon, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Samedi 17 octobre : Sainte Marguerite-Marie Alacoque Vierge, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

### **Dimanche 18 octobre**

**20<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte, 2<sup>ème</sup> classe, Vert**

Lundi 19 octobre : Saint Pierre d'Alcantara Confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mardi 20 octobre : Saint Jean de Kenty Confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mercredi 21 octobre : Saint Viateur, clerc de Lyon, confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Jeudi 22 octobre : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Vendredi 23 octobre : Saint Antoine-Marie Claret, évêque et confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Vert

Samedi 24 octobre : Dédicace de l'église Primatiale, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc

### **Dimanche 25 octobre**

#### **Dimanche du Christ-Roi, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc**

Lundi 26 octobre : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Mardi 27 octobre : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Mercredi 28 octobre : Saint Simon et Saint Jude Apôtres, 2<sup>ème</sup> classe, Rouge

Jeudi 29 octobre : Saint Rémi, évêque de Lyon, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Vendredi 30 octobre : de la Férie, 4<sup>ème</sup> classe, Vert

Samedi 31 octobre : de la Sainte Vierge le samedi, 4<sup>ème</sup> classe, Blanc

### **Dimanche 1<sup>er</sup> novembre**

#### **Toussaint, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc**

Lundi 2 novembre : Commémoration de tous les Fidèles Défunts, 1<sup>ère</sup> classe, Noir

Mardi 3 novembre : Saint Genès, évêque de Lyon, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Mercredi 4 novembre : Saint Charles Borromée Évêque et confesseur, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Jeudi 5 novembre : fête des Saintes Reliques, 3<sup>ème</sup> classe, Blanc

Vendredi 6 novembre : Dédicace des églises consacrées, 1<sup>ère</sup> classe, Blanc

Samedi 7 novembre : de la Sainte Vierge le samedi, 4<sup>ème</sup> classe, Blanc

### **Dimanche 8 novembre**

#### **23<sup>e</sup> Dimanche après la Pentecôte, 2<sup>ème</sup> classe, Vert**

# LA COLERE OU COMMENT RETROUVER LA PAIX

## Introduction

Nous poursuivons l'étude des sept péchés capitaux, en étudiant ce péché bien connu qu'est la colère.

Rappelons qu'un péché capital est dit « capital », car il est à la tête de beaucoup d'autres péchés. Il est présent en nous comme un péché qui prédomine et qui est la cause de tous les autres. D'où l'importance de bien connaître ce péché dominant afin de nous libérer petit à petit de ces péchés qui nous tiennent tête.



Quand on parle de la colère, certains peuvent se sentir visés très rapidement. D'autres, de tempérament plus flegmatique ne se sentent pas concernés... Mais pourtant, nous sommes tous concernés !

Soit par excès, soit par défaut, la colère fait bien partie de notre nature humaine.

Cette colère, nous pouvons la sentir monter en nous comme la lave du volcan qui chauffe pour finir par exploser à l'extérieur.

Mais elle peut aussi être très profonde, tellement profonde, qu'on ne voit rien en apparence mais en réalité, elle est comme un poison qui pénètre toutes les parties de notre cœur par la rancœur.

La colère peut être en nous soit feu de rage, soit glace du ressentiment. Dans les deux cas, elle nous détruit ainsi que l'autre sans oublier notre relation à Dieu.

Mais pourtant :

- cette passion de colère, ne fait-elle pas partie de notre nature humaine ?
- n'y a-t-il pas de sainte colère ?
- est-ce vraiment un péché de se mettre en colère contre ses enfants ?
- est-ce vraiment vertueux de ne jamais se mettre en colère ?

### **Qu'est-ce que la colère ?**

Le mot colère vient du latin *cholera* : la bile, d'où viennent les humeurs.

Nous pouvons la définir comme étant un sentiment d'irritation contre ce qui nous blesse.

La colère est avant tout une passion intérieure, c'est-à-dire un mouvement spontané de notre sensibilité qui s'éveille toujours pour une raison précise.

La passion de colère s'éveille donc lorsque nous nous sentons agressés, irrités.

Attention : une passion n'est ni bonne ni mauvaise. Elles nous sont données par Dieu pour agir. Mais depuis le péché originel, elles sont dérégées et nous devons, y remettre de l'ordre en les dirigeant par notre intelligence et notre volonté renforcée par la grâce.

La colère est donc ce cri (intérieur ou extérieur) qui dénonce une certaine injustice et demande réparation.

Mais alors, en quoi est-ce un péché ?

### **En quoi est-ce un péché ?**

Il peut être en effet difficile de comprendre en quoi elle peut être un péché, surtout en constatant que la Bible nous donne beaucoup d'exemple de juste colère : « le doux Moïse » qui se met en colère face au veau d'or ; Jésus s'opposant aux marchands du Temple...

Mais à côté de ces exemples, la Bible vient nous rappeler qu'elle peut être un péché, et pas des moindres.

- « *Ne t'attache pas avec un homme emporté.* » (Pr. 22, 24)
- « *Rejetez tout cela : colère, emportement...* » (Col. 3,8)
- « *Bienheureux les doux, ils posséderont la terre.* » (Mt. 5, 4)

Il est donc difficile d'y voir clair, surtout que les auteurs spirituels ne semblent pas toujours d'accord...

Pour certains, elle doit être absolument interdite :

- Evagre le Pontique : « *il n'y a pas de colère juste contre le prochain.* »
- Jean Cassien : « *il n'est jamais permis de nous mettre en colère, que ce soit pour une cause juste ou injuste.* »
- St François de Sales : « *ne vous mettez pas en colère s'il est possible. Il est mieux de la repousser vivement que de vouloir marchander avec elle.* »

Pour d'autres, la colère peut être bonne :

- St Bernard : « *Ne pas vouloir se mettre en colère quand il le faut, ne pas vouloir faire une correction nécessaire est un péché.* »
- St Thomas : « *le manque de la passion de colère est un vice.* »

Alors, que dire ? Pouvons-nous mettre tout le monde d'accord ?

Oui, en prenant en compte la différence de caractère de chacun. C'est ce que nous rappelle le Dictionnaire de spiritualité :

*« Les tempéraments trop ardents, trop prompt à se mettre en colère ont intérêt à pencher plutôt du côté de la douceur.*

*Ceux qui sont plus mous et qui par crainte de responsabilité ou manque de fermeté pencheraient plutôt pour une solution douce, doivent prendre le parti de la force (se mettre en colère).*

*Les uns et les autres, en remettant de l'ordre dans leur nature abîmée, trouveront plus facilement le juste milieu. On évitera ainsi les colères injustifiées et les faiblesses trop facilement acceptées. »*

Retenons donc que la colère est une force moralement légitime ; elle est donc bonne quand elle est mise au service de la justice

Mais allons plus loin et rappelons que l'absence de colère peut être un péché, une lâcheté.

« *Celui qui ne se met pas en colère quand il y a une cause de le faire, commet un péché.* » (St Jean Chrysostome)

Lorsqu'il y a injustice envers nous-même ou notre prochain, il est normal d'attendre une réparation. Il ne faut donc pas tomber dans la lâcheté par peur du conflit.

### Mais comment savoir si ma colère est bonne ou mauvaise ?

Pour que ma colère soit vertueuse, il y a trois conditions à respecter :

- il faut un objet juste, c'est-à-dire conforme à la vertu de justice qui nous fait rendre à chacun ce qui lui ai dû
- une intention droite : vouloir réellement rétablir la justice et non se venger des désagrèments
- une réaction proportionnée par rapport à l'offense subie

### **En quoi est-ce un péché capital ?**

Le sens commun nous le montre ainsi que notre propre expérience, la colère entraîne beaucoup d'autres péchés. Elle est bien un péché de tête, responsable d'autres péchés.

#### 1- en pensée

Le 1<sup>er</sup> effet négatif de la colère est le jugement intérieur que l'on rumine, très souvent sans s'en rendre bien compte. Selon les psychologues, les ¾ de nos paroles intérieures seraient des jugements...

#### 2- en parole

La colère cherche souvent à s'exprimer ouvertement par des paroles qui peuvent être violentes. Elle provoque très vite le péché de médisance, qui, selon saint François de Sales, peut être un péché grave.

Monseigneur Bourdaloue disait que la médisance tue trois personnes : celle que nous médisons, celle devant qui nous médisons et soi-même.

C'est pourquoi Jésus n'hésite pas comparer la colère au meurtre (*Mt. 5, 22*) ; il y a vraiment des paroles qui tuent.

### 3- en acte

Quand la parole ne semble pas suffire pour exprimer sa colère, ou lorsque que nous sommes incapable de l'exprimer verbalement, la colère s'exprime en acte, qui bien souvent, est le langage des faibles.

Nous voyons bien que la passion, si elle n'est pas régulée par l'intelligence, peut très rapidement prendre le dessus et amener très loin.

### **Quelles sont les différentes espèces de colère ?**

Distinguons donc trois sortes de colère.

#### 1- la colère contre notre prochain

Nous faisons tous l'expérience de cet agacement contre les choses (un ordinateur qui rame, une porte qui ne ferme pas...) parce que notre volonté est froissée. Tout ne va pas comme nous le voulons...

Il en va de même contre les personnes qui freine notre volonté.

De plus, il est important de savoir que nos colères sont à la mesure de nos déceptions. Voilà pourquoi nous sommes plus en colère contre quelqu'un que nous aimons d'avantage parce que nous attendions beaucoup d'elle et qu'elle nous a déçu.

Ces déceptions peuvent entraîner certains désirs de vengeance, certains ressentiments qui sont comme des souterrains que nous creusons petit à petit, sapant ainsi notre amour envers nos proches.

#### 2- la colère contre soi

Lorsque Dante, dans la *Divine Comédie* arrive dans le cercle des colériques il décrit l'un d'eux qui n'a plus de voisin à détruire et qui se tourne alors contre lui-même et se dévore « *à coup de dents* ».

C'est ce qui peut arriver quand on est déçu de soi-même en raison d'une trop grande estime de soi. On se met en colère contre sa propre personne.

### 3- la colère contre Dieu

Elle peut être présente en notre âme sans qu'on n'y fasse attention, en raison peut être d'une habitude prise.

Mais elle se réveille quand on pense que Dieu résiste à nos prières, à nos désirs, à nos volontés.

Cette colère intérieure peut entraîner le blasphème et le sacrilège.

Elle peut aussi se manifester par cette froide indifférence et tisser en nous une sorte de haine de Dieu.

Bernanos a très bien décrit cette secrète colère de Dieu dans son fameux roman *Journal d'un curé de campagne*.

La comtesse semble un exemple de perfection chrétienne mais en fait, on découvre en elle une révolte profonde contre Dieu depuis la mort de son fils de 18 mois : « *Dieu m'a pris mon fils.* »

Elle va s'enfermer dans cette révolte, qui est l'image de l'enfer, comme vient lui rappeler l'humble curé : « *L'enfer, madame, c'est de ne plus aimer.* »

La comtesse comprend et lui explique que « *Dieu m'était devenu indifférent.* »

### **Comment se dissimule-t-elle ?**

Beaucoup d'emportements peuvent se cacher subtilement dans le cœur du colérique. Nous pouvons en donner six raisons :

1- parce qu'elle est devenue une habitude : elle est un mauvais plis dans l'âme, un vice bien enraciné

2- parce qu'elle est partagée avec d'autre : « *tout le monde pense comme moi, c'est normal d'être en colère !* » ; on finit même par choisir ses amis en fonctions des inimitiés partagées

3- parce qu'on la justifie par des arguments : « *c'est une sainte colère !* » ; « *c'est pour leur bien que je me suis mis en colère...* »

4- parce qu'elle aveugle : quand on est en colère, notre raison est toute troublée : on ne réfléchit plus et donc notre emportement est voilé. C'est bien

ce que nous rappelle Evagre le Pontique en écrivant, que « *les pensées de suspicion, de haine et de rancune aveuglent notre intellect.* »

5- parce qu'on l'étouffe dans l'indifférence : cette indifférence n'est souvent que de la rage refroidie

« *Moi en colère, pas du tout, je ne ressens plus rien à son sujet...* »

Cette totale indifférence montre une haine de l'autre qui vient de la colère.

6- parce qu'elle est ignorée

On ignore sa vraie nature ; on pense que les colériques sont des capitaine Haddock « *le tonnerre grondant* ».

Mais nous avons vu que la colère n'est pas forcément explosive mais tout aussi réelle.

Dieu fustige ceux qui murmurent... ce qui peut être plus grave qu'une colère explosive qui dure moins longtemps

L'habitude du murmure peut devenir une 2<sup>e</sup> nature ; on respire dans une atmosphère de colère, de rancœur qui vient imprégner toutes nos pensées contre notre prochain.

### **Comment la reconnaître ?**

Comme toutes mauvaises habitudes, il est difficile de reconnaître notre péché dominant. Il en va donc de même pour la colère.

Pour la découvrir, reprenons les trois critères qui font que la colère est un péché.

1- un objet injuste

La mauvaise colère va contre la justice ; on juge trop rapidement, on se laisse dominer par ses passions. On ne cherche aucune excuse envers celui qui nous met en colère.

Mais bien souvent, certains jugements ne sont que de la présomption, des procès d'intention.

Posons-nous la question : quelle est ma manière de juger mon prochain, les évènements ? ne suis-je pas trop rapide dans mes jugements... ?

## 2- une intention faussée

La colère peut paraître légitime car on se révolte pour quelque chose de juste (la condamnation d'un innocent) ;

Mais notre intention peut être biaisée : on ne se met pas en colère pour que justice soit faite mais par esprit de vengeance, ou règlement de compte.

Posons-nous la question : quelle est le véritable but de ma colère ? Est-ce pour me défouler, pour me venger ? Ou bien pour demander justice ?

## 3- une réaction démesurée

L'objet de notre colère peut être légitime, notre intention peut être droite mais pour autant, notre réaction peut être disproportionnée.

Notre réaction peut être démesurée de quatre manières :

- en s'attaquant à toute la personne : *« c'est un voleur ! »*

Notre colère réduit l'autre au mal qu'il nous a fait ; on identifie l'autre à ses actes.

- on s'attaque à toute sa vie : *« il a toujours fait comme ça, il ne changera jamais ! »*

On ne lui pardonnera jamais puisqu'il ne changera jamais

- on s'attaque à son entourage : *« c'est une famille de voleur ! »*

Notre colère s'acharne sur les innocents.

- on s'attaque à toutes les personnes qui lui ressemblent : *« de toutes manières, dans ce métier ils sont tous des voleurs ! »*

## **Comment y remédier ?**

Voici maintenant quelques points rapides et concrets à mettre en place afin d'éteindre en nous ces mouvements de colère qui peuvent vite venir abîmer notre paix intérieure ainsi que notre entourage.

### 1- prendre du recul...

Comme le conseil le saint Curé d'Ars : « *Eloignez-vous autant que possible de l'objet de votre colère.* »

Un bon moyen pratique de prendre du recul est d'analyser le matin ce qui pourrait nous mettre en rogne. Ainsi, lorsque l'occasion se présentera, il nous sera plus facile de prendre un peu de distance et de relativiser.

### 2- ... mais ne pas fuir

On pense quelque fois éteindre la colère en évitant la personne qui nous a blessé.

Mais sans explication ni pardon, la colère sera toujours là, bien cachée mais bien présente.

Il nous faut donc apprendre à ne pas fuir ces occasions où nous pouvons donner notre pardon.

### 3- se mettre à la place de l'autre

Est-ce que mon prochain fait exprès de m'irriter par telle ou telle manière ?

Bien souvent, la colère sur autrui est causée par autre chose et on cherche à se défouler.

En nous mettant à sa place, nous pouvons essayer de relativiser certain comportement et habitude qui peuvent nous irriter.

### 4- exercer la douceur

On lutte toujours contre un vice en exerçant la vertu opposée, qu'il nous faut demander à Dieu.

On va donc lutter contre la colère grâce à la vertu de douceur.

Cette douceur va s'acquérir par la prière mais aussi en calmant le plus possible notre colère intérieure, afin qu'elle ne sorte pas en parole et encore moins en acte.

A l'exemple de Jésus, nous devons être des « princes de la paix. »

« *Bienheureux les doux, ils posséderont la terre.* » (Mt. 5, 4)

### 5- pratiquer l'humilité

Jésus nous apprend qu'il est doux et humble de cœur. (Mt. 11, 29)

Il associe donc les deux vertus car souvent, notre colère prend racine sur notre susceptibilité froissée qui n'est rien d'autre que de l'orgueil.

Notre humilité, en apportant la paix dans notre cœur entraînera la paix autour de nous.

#### 6- désidéaler

Le fait d'idéaliser notre prochain entraîne la colère contre lui car nous sommes facilement déçus

Au contraire, en restant dans le réel, en se souvenant de ce qu'est la personne en vérité, les déceptions seront moins profondes et donc notre colère moins mise à l'épreuve.

#### 7- renoncer au perfectionnisme

Combien de colère contre l'autre ou soi-même, s'éveille parce qu'on n'arrive pas au but que l'on s'est fixé ?

Mais peut-être ce but était-il trop élevé ?

Il faut accepter de ne pas tout maîtriser et sortir de l'image orgueilleuse de soi-même.

#### 8- savoir se reposer

Cela peut paraître un détail mais le démon s'amuse avec notre fatigue (morale ou physique).

Par expérience, nous savons que nous sommes beaucoup plus irritables lorsque nous sommes fatigués.

Il faut donc savoir ménager son corps par le repos, la sobriété, le silence, le calme pour faire « *grande provision de douceur* » (Saint François de Sales)

#### 9- savoir pardonner

Et c'est peut-être le plus difficile. Nous ne pouvons pas nous étendre sur le sujet mais il est fondamental pour notre vie chrétienne de comprendre que nous sommes vraiment fils de Dieu en l'imitant par notre miséricorde. Rappelons-nous souvent que Jésus, sur la croix, nous a donné ce pouvoir de pardonner.

De plus, plus nous pardonnerons, plus nous serons pardonnés.

Le pardon donné n'efface pas l'injustice, mais nous permet de passer par-dessus et donc d'avancer. Le pardon, c'est donner par-dessus l'offense. Mais le vrai pardon chrétien n'existe que par la vertu de charité qui est surnaturelle. Il faut donc la demander quotidiennement à Dieu.

#### 10- méditer sur la croix

Quelle est la plus grande injustice dans l'histoire humaine ? La condamnation de Dieu lui-même, le juste par excellence.

Or, Jésus va se taire et pardonne afin de sauver les âmes du péché.

« Père, pardonne leurs, ils ne savent pas ce qu'ils font. » (Lc. 23,34)

### **Conclusion**

Que nous faut-il retenir ? Simplement deux remèdes à mettre en pratique dès maintenant :

- la bienveillance : voir le bien mais surtout vouloir le bien autour de soi : être source de paix, dans, autour de soi et surtout en son âme.
- le pardon : qui nous permet de donner par-dessus l'offense, à l'exemple de Jésus.

Grâce à la bienveillance et au pardon, la douceur pénètre dans notre cœur et c'est ainsi que nous posséderons la terre : « Heureux les doux, ils posséderont la terre. » La terre de notre âme mais aussi la terre de notre quotidien, de notre entourage.

Par la douceur, nous étendrons autour de nous le royaume du Christ, qui n'est rien d'autre que la charité.

« Montrez-vous au contraire bons et compatissants les uns pour les autres, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu vous a pardonné dans le Christ. » (Ep. 4, 26-32)

Abbé Côme Rabany fssp

**NEUVAIN PREPARATOIRE**  
**AU RENOUVELLEMENT DE LA CONSECRATION DE LA**  
**COMMUNAUTE AU CŒUR IMMACULE DE MARIE**  
**DU 2 OCTOBRE AU 10 OCTOBRE**

**Vendredi 2 octobre**

Chapelet (Mystères douloureux) – intention : les vocations sacerdotales et religieuses

Prière mariale : Mon âme exalte le Seigneur, exulte mon esprit en Dieu, mon Sauveur ! Il s'est penché sur son humble servante ; désormais, tous les âges me diront bienheureuse. Le Puissant fit pour moi des merveilles ; Saint est son nom ! Son amour s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent. Déployant la force de son bras, il disperse les superbes. Il renverse les puissants de leurs trônes, il élève les humbles. Il comble de biens les affamés, renvoie les riches les mains vides. Il relève Israël son serviteur, il se souvient de son amour, de la promesse faite à nos pères, en faveur d'Abraham et de sa race, à jamais. Gloire soit rendue au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Invocations : Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je vous aime. Je vous demande pardon pour tous ceux qui ne croient pas, n'adorent pas, n'espèrent pas et ne vous aiment pas.

Cœur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous (x3).

Cœur Immaculé de Marie, priez pour nous qui avons recours à vous (x3).

Saint Joseph, protégez-nous.

**Samedi 3 octobre**

Chapelet (Mystères glorieux) – intention : la conversion des musulmans

Prière mariale : Notre Dame qui, par votre « Oui » avez changé la face du monde, prenez près de Vous ceux qui veulent dire « oui » pour toujours. Vous savez le prix de ce mot, faites que nous ne reculions pas devant ce qu'il exige de nous ; apprenez-nous à le dire comme vous, dans l'humilité, la simplicité et l'abandon à la Volonté du Père. Demandez à votre fils, Jésus, que nos « oui » quotidiens servent plus parfaitement la Volonté de Dieu pour notre bonheur et celui du monde entier. Ainsi soit-il.  
(Bx Charles de Foucauld)



Invocations : Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je Vous adore profondément, et je Vous offre le très précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Jésus-Christ, présent dans tous les tabernacles de la terre, en réparation des outrages, sacrilèges et indifférences par lesquels il est Lui-même offensé. Par les mérites infinis de son très Saint Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, je vous demande la conversion des pauvres pécheurs.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...

### **Dimanche 4 octobre**

Chapelet (Mystères glorieux) – intention : l'Eglise Catholique et le Pape, la Sainte Eglise de Lyon et son futur Archevêque, la FSSP et son supérieur général

Prière mariale : Sous votre miséricorde nous nous réfugions, Mère de Dieu ! Nos prières, ne les méprisez pas dans les nécessités, mais du danger délivrez-nous, seule pure, seule bénie. Ainsi soit-il.

Invocations : Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je vous aime. Je vous demande pardon pour tous ceux qui ne croient pas, n'adorent pas, n'espèrent pas et ne vous aiment pas.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...

## **Lundi 5 octobre**

Chapelet (Mystères joyeux) – intention : notre patrie la France

Prière mariale : Je ne veux plus aimer que ma mère Marie. Tous les autres amours sont de commandement. Nécessaires qu'ils sont, ma mère seulement pourra les allumer aux cœurs qui l'ont chérie... Je ne veux plus penser qu'à ma mère Marie, siège de la Sagesse et source des pardons, Mère de France aussi, de qui nous attendons inébranlablement l'honneur de la patrie. Marie Immaculée, amour essentiel, logique de la foi cordiale et vivace, En vous aimant qu'est-il de bon que je ne fasse, en vous aimant du seul amour, Porte du ciel ? (Paul Verlaine)

Invocations : Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je Vous adore profondément, et je Vous offre le très précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Jésus-Christ, présent dans tous les tabernacles de la terre, en réparation des outrages, sacrilèges et indifférences par lesquels il est Lui-même offensé. Par les mérites infinis de son très Saint Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, je Vous demande la conversion des pauvres pécheurs.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...

## **Mardi 6 octobre**

Chapelet (Mystères douloureux) – intention : Les écoles catholiques

Prière mariale : Sainte Marie, Mère de Dieu, gardez-moi un cœur d'enfant, pur et transparent comme une source ; obtenez-moi un cœur simple, qui ne savoure pas les tristesses ; un cœur magnifique à se donner, tendre à la compassion, un cœur fidèle et généreux qui n'oublie aucun bienfait et ne tienne rancune d'aucun mal. Faites-moi un cœur doux et humble, aimant sans demander de retour, joyeux de s'effacer dans un autre cœur devant votre divin Fils ; un cœur grand et indomptable, qu'aucune ingratitude ne ferme, qu'aucune indifférence ne lasse ; un cœur tourmenté de la gloire de Jésus-Christ, blessé de son amour et dont la plaie ne guérisse qu'au ciel. Ainsi soit-il. (Père de Grandmaison)

Invocations : Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je vous aime. Je vous demande pardon pour tous ceux qui ne croient pas, n'adorent pas, n'espèrent pas et ne vous aiment pas.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...

### **Mercredi 7 octobre**

Chapelet (Mystères glorieux) – intention : les âmes qui ont le plus besoin de la miséricorde divine.

Prière mariale : Souvenez-vous ô très miséricordieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre assistance ou réclamé vos suffrages, ait été abandonné. Animé d'une pareille confiance, je viens vers vous, ô Vierge des vierges, ô ma mère, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. O Mère du Verbe incarné, ne méprisez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer. Ainsi soit-il.

Invocations : Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je Vous adore profondément, et je Vous offre le très précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Jésus-Christ, présent dans tous les tabernacles de la terre, en réparation des outrages, sacrilèges et indifférences par lesquels il est Lui-même offensé. Par les mérites infinis de son très Saint Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, je Vous demande la conversion des pauvres pécheurs.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...

### **Jeudi 8 octobre**

Chapelet (Mystères joyeux) – intention : les membres et amis de notre communauté paroissiale

Prière mariale : O Cœur Immaculé de Marie, je me donne à Vous totalement, pour toute la vie et pour l'éternité. Je désire que mon nom soit gravé en vous, et n'en soit jamais effacé. Je désire aussi vous offrir toutes les intentions de mon cœur, en particulier (nommer ici intention particulière). Je vous confie ma

famille, mon pays, toutes mes démarches. Que tout en moi vous plaise, et soit conforme à votre volonté.

Invocations : Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je vous aime. Je vous demande pardon pour tous ceux qui ne croient pas, n'adorent pas, n'espèrent pas et ne vous aiment pas.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...

### **Vendredi 9 octobre**

Chapelet (Mystères douloureux) – intention : la paix dans le monde et les familles

Prière mariale : Il y a des jours où les patrons et les saints ne suffisent pas ! Alors il faut prendre son courage à deux mains et s'adresser directement à Celle qui est au-dessus de tout. Être hardi, une fois, s'adresser hardiment à Celle qui est infiniment belle parce qu'aussi Elle est infiniment bonne. À Celle qui intercède, la Seule qui puisse parler de l'autorité d'une mère. S'adresser hardiment à Celle qui est infiniment pure parce qu'aussi Elle est infiniment douce. À Celle qui est infiniment riche parce qu'aussi Elle est infiniment pauvre. À Celle qui est infiniment grande parce qu'aussi Elle est infiniment petite, infiniment humble. À Celle qui est infiniment joyeuse parce qu'aussi Elle est infiniment douloureuse. À Celle qui est Marie parce qu'Elle est pleine de grâce. À Celle qui est pleine de grâce parce qu'Elle est avec nous. À Celle qui est avec nous parce que le Seigneur est avec Elle. Ainsi soit-il. (Charles Péguy)

Invocations : Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, je Vous adore profondément, et je Vous offre le très précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Jésus-Christ, présent dans tous les tabernacles de la terre, en réparation des outrages, sacrilèges et indifférences par lesquels il est Lui-même offensé. Par les mérites infinis de son très Saint Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, je Vous demande la conversion des pauvres pécheurs.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...

## **Samedi 10 octobre**

Chapelet (Mystères glorieux) – intention : conversion et consécration de la Russie

Prière mariale : ô Vierge Marie, je vous offre le commencement, le milieu et l'achèvement de toutes mes pensées, paroles et actions. Ô Jésus, c'est par amour pour Vous, pour la conversion des pécheurs, et en réparation des outrages au Cœur Immaculé de Marie.

Invocations : Mon Dieu, je crois, j'adore, j'espère et je vous aime. Je vous demande pardon pour tous ceux qui ne croient pas, n'adorent pas, n'espèrent pas et ne vous aiment pas.

Cœur Sacré de Jésus, J'ai confiance ...



### **Acte de consécration au Cœur Immaculé de Marie :**

« Ô Vierge, Mère de Dieu et notre Mère, je me consacre entièrement à votre Cœur Immaculé avec tout ce que je suis et tout ce que je possède.

« Prenez-moi sous votre maternelle protection, défendez-moi des périls, aidez-moi à vaincre les tentations qui me sollicitent au mal et à conserver la pureté de l'âme et du corps.

« Que votre Cœur Immaculé soit mon refuge et le chemin qui me conduise à Dieu.

« Accordez-moi la grâce de prier et de me sacrifier pour l'amour de Jésus, pour la conversion des pécheurs et en réparation des péchés commis contre votre Cœur Immaculé.

« Par votre médiation et en union avec le Cœur de votre Divin Fils, je veux vivre pour la Très Sainte Trinité, en qui je crois et j'espère, que j'adore et que j'aime.

« Ainsi soit-il. »

*(Prière rédigée par sœur Lucie de Fatima)*



# ACTES DE CATHOLICITE

## Publication des bans

Il y a promesse de mariage entre :

- ❖ Mademoiselle Noah Lafont et Monsieur Xavier Wolf, le 31 octobre 2020 en la collégiale Saint-Just à Lyon 5ème.

## ANNONCES REGULIERES

### Catéchismes

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, à la Maison Padre Pio, de 09h30 à 10h30.
- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio. **Prochains cours les vendredis 9 octobre, 6 novembre, 20 novembre, 4 décembre et 18 décembre.**
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h30 à 19h30, à la Collégiale Saint-Just. **Prochains cours les mercredis 7 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre et 16 décembre.**

- ❖ Pour adultes : un jeudi par mois, à 20h30, à la Maison Padre Pio. Thème de l'année : histoire de l'Eglise. Un tract sera à disposition sur la table de presse précisant les dates et thèmes traités.
  - **Jeudi 1<sup>er</sup> octobre : l'antiquité chrétienne**
  - **Jeudi 5 novembre : l'Eglise sous l'empire païen**

### **Premier vendredi du mois**

Les **2 octobre et 6 novembre**, comme tous les premiers vendredis du mois, messe chantée à 18h45, suivie de l'adoration Eucharistique jusqu'à 22h00, à la Collégiale Saint-Just. Confessions de 20h00 à 21h00.

### **Rosaire pour la Vie**

Le **samedi 17 octobre** à 10h30 sur l'esplanade de la Basilique Notre-Dame de Fourvière, devant la statue du pape Jean-Paul II.

**Cercle Saint-Alexandre** : groupe pour étudiants et jeunes professionnels.

Contact : Abbé Côme Rabany, au 06 66 71 08 36.

Facebook : <https://www.facebook.com/CercleSaintAlexandre>

**Prochaines séances : 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre.**

### **Vêpres du dimanche**

Depuis le 6 septembre, tous les dimanches à 18h30, nous chantons l'office des Vêpres et célébrons un Salut du Saint-Sacrement.

*“Les Vêpres sont avec Matines, l'heure canonique la plus ancienne et la plus solennelle. Elle se dit au moment où avait lieu autrefois, selon la prescription de Moïse, le sacrificium vespertinum ou sacrifice du soir. On y offrait l'encens, usage que l'Eglise a conservé. « Puisse ma prière s'élever devant vous, dit le Psaume 140, comme l'encens, et mes mains levées comme l'oblation du soir ». Aimons d'assister à cet office qui est une des parties les plus importantes de la prière officielle de l'Eglise toujours écoutée de Dieu.”*

Vos abbés vous attendent. Les messieurs et jeunes gens qui souhaitent soutenir la psalmodie et le chant sont invités à s'habiller et à rejoindre le clergé au chœur.

### **Ouverture de l'église le samedi après-midi.**

Nous ouvrons la collégiale les samedis après-midi de 15h00 à 18h00, en période scolaire et de Pâques à la Toussaint. Nous recherchons pour cela des personnes qui acceptent d'assurer des permanences. C'est un bon moyen de faire connaître notre église et de faire de l'apostolat.

Merci de contacter Monsieur l'Abbé Paul Giard, au 06 68 11 42 04.

## **ANNONCES PAROISSIALES**

### **Samedi 10 octobre**

Dîner de quartier à la maison Padre Pio pour les habitants de Ste-Foy lès Lyon, Charbonnières-les-bains, Pierre-Bénite et La Mulatière. Ces dîners concernent les adultes et ont toujours lieu à la maison Padre Pio, le samedi soir à 20h00.

Pour vous inscrire et pour tout renseignement, adressez-vous à Anne-Lorraine Masson-Regnault (tel. 06 68 24 50 09 ; mail : annelorraine84@yahoo.fr).

### **Dimanche 11 octobre**

Renouvellement de la Consécration au Cœur Immaculé de Marie à l'issue de la Grand'messe de 10h00. La neuvaine préparatoire se trouve page 35.

### **Horaires de vacances scolaires**

Du lundi 26 au vendredi 30 octobre inclus, pas de messe à la maison Padre Pio, ni les vendredis 23 et 30 octobre à 7h00 le matin à Saint-Just.

### **Session des prêtres du district de France à Sées**

Pour cette raison, il n'y aura pas de messe à la collégiale Saint-Just, du lundi 19 au vendredi 23 octobre inclus.

**Messes à 10h00 du lundi 19 au vendredi 23 octobre à la maison Padre Pio.**

### **Lundi 2 novembre**

Commémoration de tous les fidèles défunts : messe basse à **Saint-Just à 7h00**, messe basse à la maison **Padre Pio à 8h30** et messe chantée à **Saint-Just à 18h45**.

# RENDEZ-VOUS 2020-2021



- ❖ Renouveau de la consécration au Cœur Immaculé de Marie : dimanche 11 octobre
- ❖ Récollections de l'Avent :
  - pour les femmes : 5 décembre
  - pour les hommes : 12 décembre
- ❖ Fête de l'Immaculée et procession : mardi 8 décembre
- ❖ Mercredi des cendres : mercredi 17 février
- ❖ Récollections de Carême :
  - pour les femmes : samedi 27 février
  - pour les hommes : samedi 6 mars
- ❖ Pèlerinage nocturne : du 26 au 27 mars
- ❖ Pâques : dimanche 4 avril
- ❖ Pèlerinage de Chartres : 22, 23 et 24 mai
- ❖ Professions de foi : dimanche 30 mai
- ❖ Premières communions et procession de la Fête-Dieu : 6 juin
- ❖ Kermesse et dîner paroissial : 19 juin

# ANNUAIRE PAROISSIAL

Afin de faciliter la communication dans notre communauté, nous vous proposons de vous inscrire dans notre annuaire paroissial.

Cet annuaire a pour but :

- De favoriser le contact entre les abbés et les fidèles.
- De recevoir la lettre électronique d'informations hebdomadaires.
- De vous prévenir des changements d'horaires, des décès, des événements importants pour notre communauté.
- Pour les abbés de pouvoir vous joindre plus facilement.
- De pouvoir constituer les groupes pour les dîners de quartier.

## Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

## Madame

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Prénoms des enfants, âge : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Autres renseignements utiles : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je réserve mes coordonnées seulement aux Abbés de la Fraternité Saint-Pierre pour être tenu au courant des activités de la communauté.

Feuillet à remplir si vous ne l'avez pas fait l'année dernière ou si vous avez des modifications à y apporter. A déposer dans la boîte prévue à cet effet !

## DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal, <sup>1</sup>, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

(1 Soixante-six pourcent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi si vous faites aujourd'hui un don de 50 euros pour aider financièrement la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôt de 33 euros. Le don ne vous aura réellement coûté que 17 euros.



### ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom) .....  
titulaire du compte : ..... vous demande de  
bien vouloir virer, le ..... de chaque mois, la somme de ..... €

à compter du ...../...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au ...../...../.....  
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

**Bénéficiaire** : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340

Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :

# INTENTIONS DE MESSES

*Lorsque vous demandez une intention de Messe, prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe. Ceci afin d'éviter de lourdes écritures de comptabilité. Merci d'avance.*

Je prie Monsieur l'abbé : .....

de célébrer ..... messe(s) aux intentions suivantes :

- .....
- .....
- .....

## **Honoraires :**

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

*Je joins un chèque à l'ordre du prêtre par lequel je souhaite faire célébrer ces messes*

---

## Bulletin Périodique Communicantes

### **Edition et impression**

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite  
Champagne 69340 Francheville.

### **Directeur de la publication**

Abbé Paul Giard.

### **Responsable de la rédaction**

Abbé Paul Giard.

**Prix de vente** : 1 euro.

**Dépôt légal** : Octobre 2020.

**ISSN** : 2551-7031

---



**Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre**

**Maison Saint-Padre-Pio**

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

[www.communicantes.fr](http://www.communicantes.fr)

**Abbé Paul Giard - Chapelain**

M : 06 68 11 42 04 Courriel : [abbe@giard.fr](mailto:abbe@giard.fr)

**Abbé Côme Rabany - Vice-Chapelain**

M : 06 66 71 08 36 Courriel : [comerabany@outlook.fr](mailto:comerabany@outlook.fr)

**Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain**

M : 07 81 91 89 93 Courriel : [abbe.hubertlion@gmail.com](mailto:abbe.hubertlion@gmail.com)

**Abbé Jean-Cyrille Sow – Vice-Chapelain**

M : 06 01 36 14 01 Courriel : [sowjc@yahoo.fr](mailto:sowjc@yahoo.fr)



**COLLEGALE SAINT-JUST**

**41 RUE DES FARGES – 69005 LYON**

**Dimanche et jours de préceptes**

- 08h30 : messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : vêpres et Salut du Saint-Sacrement
- 19h30 : messe lue avec prédication

**Du lundi au jeudi**

- 18h45 : messe lue, *17h30 à 18h30 confessions*

**Le vendredi**

- 07h00 : messe lue, *sauf vacances scolaires*
- 18h45 : messe lue - chantée les 1<sup>ers</sup> vendredis -, *17h30 à 18h30 confessions*

**Le samedi**

- 11h00 : messe lue, *9h30-10h45 confessions*

**MAISON SAINT-PADRE-PIO**

**Du lundi au vendredi : 08h30 messe lue, *sauf vacances scolaires***